

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du **06 novembre 2008** à **20H50** sous la Présidence de Monsieur Michel ILLAC, Maire.

Convocations et Affichage du **29 octobre 2008**.

PRESENTS

Mesdames Sabine COIRRE, Géraldine CUDA, Marianne DELAFOREST, Martine MATTEI et Messieurs Mohammed BEHAIRI, Hubert MACONE, Frédéric OUNANIAN, Marcel TURCHIULI, Adjointes au Maire.

Mesdames Sabrina BENKENOUCHE, Karen DOSSETTO, Corinne FARAMIA-MILANTA, Hélène FRANCESCHI, Paulette LOPEZ, Edith MAUREL, Christelle OLIVA, Noëlle MAUNIER-CHEVE, Hélène VARRE, et Messieurs Roger BARRACHIN, Marc BERNARD, Christophe BUONO, Gilles GABRIEL, Bernard PICHARD, Cédric RAFFIER, Thierry SOUMAHORO, Philippe TIRAN, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

Un pouvoir de Monsieur Serge SARDE à Madame Edith MAUREL

Monsieur Cédric RAFFIER a été nommé secrétaire de séance.

En exercice	27
Présents	26
Votants	27

I. Décisions :

- **N° 2008/35** - Signature d'une convention avec le Conseil Départemental de l'Aide Juridique des Bouches du Rhône pour une permanence juridique mensuelle, avec une contribution financière de 73 € T.T.C. par vacation.
- **N° 2008/54** - Signature d'un contrat avec les éditions « LE DERNIER CRI » pour le prêt à titre gracieux d'une exposition qui sera visible le 18 octobre 2008 au Foyer socioculturel et du 21 au 25 octobre 2008 à la Maison pour Tous.
- **N° 2008/61** - Signature d'une convention avec l'association « HAND'ENSEMBLE » pour l'organisation à titre gracieux d'un tournoi de Handball le samedi 13 septembre 2008.
- **N° 2008/63** - Signature d'un contrat avec l'association « LE LIVRE DE RUTH » pour la prestation intitulée « Café littéraire » qui aura lieu le 18 octobre 2008 pour un montant de 150€ T.T.C.

Signature d'une convention « Etudes Surveillées » avec :

- N° 2008/64 - Monsieur Bernard TRAMIER
- N° 2008/65 - Madame Véronique LEMAIRE
- N° 2008/66 - Mademoiselle Julie MILLET
- N° 2008/67 - Monsieur Sébastien FORNES

pour les élèves de l'école élémentaire. Cette étude surveillée aura lieu de 17 h 00 à 18 h 30 excepté le mercredi et le samedi. La rémunération sera calculée sur le montant brut horaire en vigueur.

- N° 2008/68 - Signature d'un contrat pour une durée de 3 ans avec « LA SOCIETE DES EDITIONS REGIONALES » pour la réalisation à titre gratuit, de plans de la commune.

II. Délibérations communautaires

N° FCT 003 – 13/10/08 CC – Dotation de Solidarité Communautaire 2008.

N° VOI 001 – 13/10/08 CC – Aménagement paysager de l'avenue de la Côte Bleue – RD5 – sur la commune d'Ensuès-la-Redonne – Participation financière de Marseille Provence Métropole et Approbation d'une Autorisation de Programme.

N° EPPS 001 – 13/10/08 CC – Convention de mise à disposition de personnel entre la Commune d'Ensuès la Redonne et Marseille Provence Métropole, Gestion administrative du cimetière communautaire d'Ensuès la Redonne

N° AGER 006 - 13/10/08 BC - Marché n°08/015 conception et réalisation de l'extension de la station d'épuration d'Ensuès-la-Redonne - Modalités de révision de prix - Approbation de l'avenant n° 1.

N° VOI 008 - 13/10/08 BC - Aménagement paysager de la côte bleue - RD 5 - sur la commune d'Ensuès-la-Redonne - Approbation de la convention de financement entre le département des Bouches du Rhône, la commune d'Ensuès-la-Redonne et Marseille Provence Métropole.

III. Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 25 SEPTEMBRE 2008

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITE, adopte le compte rendu du Conseil Municipal du 25 SEPTEMBRE 2008.

Pour 22

contre 0

abstentions 5

RAPPORT N° DTLE 1

DELIB n° 2008/11/85

Objet : Tarifs 2008 : Droits de place - Marché de Noël

Considérant la programmation des festivités de la fin d'année, il convient de mettre en œuvre les différents tarifs pour le Marché de Noël qui aura lieu le 14 décembre 2008.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE adopte ces nouveaux tarifs et accorde la gratuité pour les associations caritatives de la commune.

Service	Libellé Produit (avec taille approximative)	Valeur 2007	Valeur 2008
Festivités	Marché de Noël Chalet Bois 3m X 1,50 m	N'existe pas	30 €
Festivités	Marché de Noël Stand Canisses 2,50 m X 2,50 m	N'existe pas	20 €
Festivités	Marché de Noël Emplacement nu 3 m X 3 m	Gratuit	10 €
Festivités	Emplacement pour les associations caritatives de la commune	N'existe pas	Gratuit

RAPPORT N° DTLE 2

DELIB n° 2008/11/86

Objet : Tarifs Publics 2009 : Séjours Hiver 2009 – CLSH Enfants et Adolescents

Il s'agit de définir les tarifs pour les séjours de l'hiver 2009 organisés par la Commune pour les enfants et les jeunes de 6 à 17 ans résidents à Ensuès-la-Redonne et ceux extérieurs à la commune.

Ces tarifs dépendent du Revenu Brut Global (R.B.G.) de la famille et d'une augmentation de 3% appliquée par rapport aux tarifs 2008.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** adopte ces nouveaux tarifs.

	Résidents		Extérieurs	
	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours
<i>Nombres de jours</i>				
Nombre de places	30	30	30	30
Agés	6-12 ans	12-17 ans	6-12 ans	12-17 ans
RBG < ou = 3 533	201 €	201 €	252 €	252 €
3 534 € < RBG < 4 823 €	242 €	242 €	288 €	288 €
4 824 € < RBG < 7 062 €	283 €	283 €	330 €	330 €
7 063 < RBG < 10 373 €	324 €	324 €	371 €	371 €
RBG > ou = 10 374 €	371 €	371 €	412 €	412 €

RAPPORT N° DTLE 3

DELIB n° 2008/11/87

Objet : Tarifs Publics 2009 : Entrées Saint Maur

Considérant la programmation des festivités du début de l'année 2009, il convient de mettre en œuvre les différents tarifs pour la Saint Maur qui aura lieu les 16, 17 et 18 janvier 2009.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** adopte ces nouveaux tarifs.

Service	Libellé Produit	Valeur 2008 €	Valeur 2009 €
Festivités	Entrée soirée vendredi	12,00 €	10,00 €
Festivités	Entrée soirée vendredi réservée	5,00 €	5,00 €
Festivités	Entrée soirée samedi	16,00 €	12,00 €
Festivités	Entrée soirée samedi réservée	10,00 €	8,00 €
Festivités	Entrée soirée dimanche	12,00 €	12,00 €
Festivités	Entrée soirée dimanche réservée	5,00 €	5,00 €

RAPPORT N° DTLE 4

DELIB n° 2008/11/88

Objet : Tarifs publics 2008 : Sortie Culturelle – visite de l'exposition « Van Gogh – Monticelli »

Considérant la programmation culturelle de la fin d'année, il convient de mettre en œuvre le tarif pour la sortie culturelle à la Vieille Charité pour l'exposition « Van Gogh - Monticelli » qui aura lieu le 29 Novembre 2008.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE adopte ce nouveau tarif.

Service	Libellé Produit	Valeur 2007 €	Valeur 2008 €
Culture	Visite de l'exposition VAN GOGH- MONTICELLI transport et conférencier	N'existe pas	7 €

RAPPORT N° DRHE 1

DELIB n° 2008/11/89

Objet : Instauration de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Les lois de 2004 et de 2008 relatives à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées instaurent une journée de solidarité. Celle-ci a pour vocation de participer au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Le conseil municipal A L'UNANIMITE instaure un jour de travail supplémentaire dénommé «journée de solidarité», selon la modalité suivante : travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Cette journée sera déduite de l'enveloppe des jours accordés localement qui passera de 8 jours à 7 jours à partir de l'année 2008.

Les agents de la collectivité travailleront un jour supplémentaire sans rémunération supplémentaire.

La durée annuelle du travail passe ainsi de 1519 heures/an à 1526 heures/an.

Objet : Modification du tableau des effectifs : suppressions de postes

Il appartient au conseil municipal, sur proposition de l'Autorité Territoriale, de fixer la liste des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services municipaux et d'inscrire au chapitre budgétaire correspondant de l'exercice en cours, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales.

Un certain nombre de postes apparaissent au tableau des effectifs de la commune comme vacants.

Suite aux divers mouvements de personnels (avancement, mutations ...), ils ne correspondent plus au fonctionnement actuel des services municipaux.

(Voir tableau des effectifs annexé).

Le conseil municipal **A L'UNANIMITE** approuve la suppression de ces postes afin de réactualiser le tableau des effectifs.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS/SUPPRESSION DE POSTES

Novembre 2008

GRADE	NOMBRE DE POSTES		POURVUS	VACANTS	Postes Vacants à supprimer	Postes Vacants Restants
	TPS COMPLET	TPS NON COMPLET				
Dénomination			Fonctionnaires			
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	22	0	18	4	4	0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	0	2	0	0	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	0	0
Agent maîtrise	2	0	2	0	0	0
Agent maîtrise principal	1	0	1	0	0	0
Ingénieur	1	0	0	1	1	0
Ingénieur Principal	1	0	1	0	0	0
Ingénieur Chef de Classe normale	0	0	0	0	0	0
Ingénieur Chef de Classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0
Technicien Supérieur	0	0	0	0	0	0
Technicien Supérieur Principal	1	0	1	0	0	0
Technicien Supérieur Chef	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	20	0	18	2	2	0
Adjoint administratif 1^{ère} classe	3	0	1	2	0	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0	1	0	0	0
Rédacteur	2	0	2	0	0	0
Rédacteur principal	0	0	0	0	0	0
Rédacteur Chef	1	0	0	1	1	0
Attaché	1	0	0	1	0	1
Attaché principal	1	0	0	1	1	0
Gardien de police municipale	3	0	1	2	2	0
Brigadier de police municipale	2	0	2	0	0	0
Brigadier chef Principal de PM	1	0	1	0	0	0
Chef de police	1	0	0	1	1	0
Chef de service de Police Classe normale	1	0	1	0	0	0
Chef de service de Police Classe Sup	0	0	0	0	0	0
Chef de service de Police Classe Excep	0	0	0	0	0	0
ATSEM 1ère classe	4	0	4	0	0	0
ATSEM Principal de 2ème Classe	2	0	2	0	0	0
ATSEM Principal de 1ère Classe	0	0	0	0	0	0
Animateur	2	0	2	0	0	0
Animateur Principal	0	0	0	0	0	0
Animateur Chef	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	0	1	0	0	0
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	2	0	2	0	0	0
Adjoint d'animation Principal 2 ^{ème} CI	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation Principal 1 ^{ère} CI	0	0	0	0	0	0
Directeur Général des Services	1	0	1	0	0	0
Assistant conservation 2 ^{ème} patri/biblio	1	0	1	0	0	0
Assistant conservation 1 ^{ère} patri/biblio	0	0	0	0	0	0
Assistant conservation Hors Classe	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	2	0	2	0	0	0
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine Prin de 2 ^{ème} CI	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine Prin de 1ère CI	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} Classe	4	0	4	0	0	0
Auxiliaire de puériculture Principal 2 ^{ème} CI*	1	0	0	1	1	0
Auxiliaire de puériculture Principal 1 ^{ère} CI*	1	0	1	0	0	0
Educatrice de Jeunes Enfants	1	0,5	0	1,5	0,5	1
Educatrice de Jeunes Enfants Principal	0	0	0	0	0	0
Educatrice de Jeunes Enfants Chef	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice classe normale	1	0	1	0	0	0
Puéricultrice classe supérieure	1	0	0	1	1	0
Conseiller Socio-éducatifs	1	0	0	1	1	0
Collaborateur de Cabinet	1	0	1	0	0	0
TOTAUX	93	0,5	74	19,5	15,5	4

Objet : Avenant n°2 au Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager de l'Avenue de la Côte Bleue (RD5).

Il est rappelé que la commune d'Ensuès la Redonne a engagé une démarche d'aménagement paysager de l'avenue de la Côte Bleue.

La mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée à la société EGIS AMENAGEMENT dont les honoraires sont calculés au regard du montant prévisionnel des travaux à un taux de 5,005 %.

Suite à l'établissement des études d'avant-projet et de projet, le montant de l'opération a été révisé à la hausse et confirmé lors de l'ouverture des offres des entreprises passant ainsi de 1 090 000,00 € HT à 1 351 446,51 € HT compte tenu :

- Des aménagements qualitatifs,
- Des renforcements nécessaires de la chaussée existante suite au diagnostic établi par le Conseil Général,
- Des enfouissements nécessaires des réseaux télécom et EDF,

Ces ajustements ayant une incidence sur le montant total du marché, il est nécessaire de prendre un avenant afin d'inclure la hausse d'honoraires résultant de l'augmentation du coût des travaux.

Le montant de l'avenant est de 13 084,55 € HT soit 23,98 % du coût du marché de maîtrise d'œuvre initial.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer pour tout avenant entraînant une augmentation supérieure à 5%.

Il est précisé que l'enveloppe budgétaire prévue pour cette opération n°552 est suffisante pour couvrir ce surcroît de dépense.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec la société EGIS AMENAGEMENT.

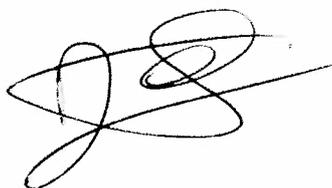
Objet : Débat d'orientation Budgétaire 2009

Après avoir entendu l'exposé de M. l'Adjoint aux Finances (voir rapport annexé), le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire nécessaire au fonctionnement de la collectivité.

Le Maire déclare la séance levée à 22 h 15

Le Secrétaire de séance,

Cédric RAFFIER



Le Maire,

Michel ILLAC



Note Introductive au Débat d'Orientations Budgétaires

Ce 1^{er} débat d'orientation budgétaire va permettre de vous présenter les orientations que nous allons prendre, elles vont être déterminantes pour les 6 années à venir.

Tout d'abord, un constat :

L'étude réalisée par le cabinet BST consultant, que nous avons restituée en toute transparence, aux élus, aux personnels, et à la population met en évidence :

- Une faible capacité d'épargne, limitant les possibilités d'endettement et d'autofinancement.
- Une nécessité de réaliser au moins 120K€ d'économie annuelle pour équilibrer nos comptes et arriver à avoir un taux d'épargne nous permettant de restituer notre capacité d'autofinancement ; et cela, dès ce premier exercice budgétaire du mandat.
- Un niveau de mobilisation de notre potentiel fiscal déjà trop élevé, au vu des augmentations fortes du précédent mandat allant jusqu'à 45%.
- Une nécessité de réaliser des emprunts conséquents (Un Million d'€ sur 2008/2009) pour financer les programmes en cours, à hauteur de 4,4 Millions d'€.
- La commune d'Ensuès la Redonne a privilégié jusqu'à présent le développement de ses services en compensant la faiblesse de son potentiel financier par une pression fiscale importante ; tout cela, au détriment de sa capacité d'autofinancement et de son épargne.

Nos orientations :

L'équipe municipale va donc axer ses efforts afin de gommer cette situation délicate et permettre de construire pour l'avenir et le bien être de tous les habitants de notre commune.

- Nous allons nous atteler à redresser notre capacité d'autofinancement afin d'avoir plus d'épargne et pouvoir rapidement mettre en place le programme sur lequel nous avons été élus.
Ne pas le faire nous conduirait dans deux ans à nous retrouver dans une situation identique à celle de 2001 et 2002.
- Nous allons baisser les charges de fonctionnement.

- Nous allons continuer à nous battre pour obtenir des aides et des subventions importantes.
- Nous allons conserver une durée de désendettement de 10 ans maximum sur la durée du mandat.
- Nous allons tout faire pour améliorer la qualité de vie de notre commune, en ne cédant pas à la facilité et en résistant à la pression immobilière, en maintenant une évolution harmonieuse de l'habitat avec tout au plus une quarantaine d'habitations nouvelles par an en moyenne sur le mandat.
- Nous respecterons notre engagement de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux.

Malgré notre détermination, il est important de bien peser les très grandes difficultés économiques qui nous menacent. En effet, nous ne maîtrisons pas les effets à venir de la crise économique grave qui touche le monde entier et qui aura sans nul doute des conséquences sur l'Europe, sur notre pays et sur notre région.

Les sommes colossales prêtées par les nations aux banques pour soutenir l'économie mondiale pourraient avoir des conséquences sur les dotations faites aux communes et sur les taux de crédits.

Les dotations de l'Etat, les évolutions des droits de mutation, les dotations de solidarité, les subventions diverses, tout reste incertain...

Nous devons donc avec une forte implication de tous les élus et du personnel municipal rechercher toutes les pistes de nature à nous permettre d'atteindre les objectifs.

Nous nous sommes d'ailleurs déjà mis au travail et les premiers résultats encourageants apparaissent :

Plusieurs postes budgétaires ont déjà permis de réaliser des économies :

- Les frais de représentation du maire qui ont été réduits de 80%,
- Le frais de conseil en communication,
- Les frais de secrétariat du maire,
- Les frais de graphisme et d'imprimerie,

Plusieurs mesures ont déjà été prises :

- La mise en concurrence systématique, y compris pour les tous petits travaux,

- L'achat de photocopieurs adaptés au besoin en lieu et place du matériel qui était loué très cher est déjà réalisé,
- L'étude systématique de tous les contrats de sous-traitance,
- L'étude des coûts de chauffage, d'électricité et d'eau de chaque bâtiment, local et espace vert de la commune, pour ne citer que les principaux (rappelons que les frais d'énergies s'élèvent à 158K€ en fin 2007),
- La mise en place de tableaux de bord pour suivre des consommations électriques avec l'outil DIALEGE d'EDF est en cours,
- Une meilleure isolation du gymnase et de tous les bâtiments municipaux a déjà été entreprise et sera poursuivie,
- Le remplacement des véhicules les plus anciens par des véhicules qui consomment moins et d'un coût de revient toujours plus bas, est engagé.

La liste des possibles économies de fonctionnement est encore très longue, l'étude approfondie et individuelle de chaque dossier nous permettra de l'allonger...

Pour conclure et résumer cette 1^{ère} partie sur les situations actuelles de l'économie locale nous constatons que **la commune présente:**

- Un niveau d'imposition trop élevé,
- Un ratio d'endettement / épargne qui va se détériorer rapidement sous le double effet de la hausse nécessaire de l'endettement en 2008 et 2009 et de la baisse probable de l'épargne,
- Un niveau d'épargne faible la rendant vulnérable à court terme à un effet de ciseau (augmentation plus rapide des dépenses/aux recettes),
- Un volume d'équipement restant à réaliser de 4,4M€ nécessitant un emprunt de 1 million d'euros au titre des opérations lancées sur le mandat précédent,
- Un niveau d'endettement moindre par rapport aux autres communes mais voué à progresser ne serait-ce que pour financer le solde des AP/CP,
- Une situation économique instable avec des effets possible sur les dotations.

Nos objectifs sont bien de :

Réaliser au minimum 120Keuros d'économie afin de restaurer la capacité d'autofinancement et rétablir un taux d'épargne acceptable.

Continuer dans cette logique afin de mettre en place les réalisations prévues dans notre programme.

Pour y arriver nous devons :

- Réduire la dette en :
 - Maîtrisant les investissements annuels
 - « Faisant la chasse » aux subventions et priorisant les équipements bien subventionnés
 - Cédant des actifs

- Améliorer l'autofinancement
 - Optimisant le choix des projets d'équipement qui devra se faire si possible en privilégiant les équipements générant le moins de coûts induits
 - En réduisant les dépenses
 - ❖ 57% des dépenses 2007 concernaient le personnel
 - Commencer l'optimisation de l'organisation des services
 - Lancer une réflexion sur le remplacement des départs en retraite
 - ❖ 35% des dépenses 2007 concernaient les charges à caractère général
 - Réaliser Toujours plus d'Économies d'énergie
 - En augmentant les recettes

Pour conclure je dirai que la situation n'est pas des plus simples, mais avec des mesures de bon sens et beaucoup de travail et de volonté nous arriverons à la redresser.